Le personnel du collège Jean-Pierre Timbaud de Bobigny, réuni en assemblée générale le mardi 8 octobre 2013 avec ses représentants syndicaux SNFOLC, SNES, CNT et SUD, souhaitent réaffirmer trois points fondamentaux en vue de la concertation sur la politique d’éducation prioritaire. Nous demandons :

* une éducation nationale, disposant de personnels titulaires du secondaire formés de manière à travailler efficacement avec les élèves. Les élèves des zones prioritaires ont le droit et les capacités d’accéder au même enseignement.
* des moyens pour dispenser des cours de qualité : en abondant une DHG de façon à répondre aux besoins pédagogiques, baisser les seuils en ZEP à 18 élèves par classe afin d’obtenir un changement significatif.
* une meilleure représentation des personnels médico-sociaux (par exemple une infirmière à temps plein) et de meilleurs conditions de travail pour les ASSED (un temps plein à 35h et une prime ZEP)

Ces sujets sont vastes et importants, nous estimons que cette demi-journée de concertation est insuffisante pour les aborder de manière pertinente.

Motion adoptée par 19 voix et 2 abstentions sur les 21 représentées.